

PUBLICATIONS

12.1 Le cinquième volume de *CCAMLR Science* a paru juste avant la réunion de CCAMLR-XVII. Le Comité scientifique exprime des remerciements à Eugene Sabourenkov (rédacteur en chef), et à son équipe de production, Genevieve Tanner (responsable de la production), Rosalie Marazas, Gillian von Bertouch et Blair Denholm, qui ont tous participé à la production de ce volume.

12.2 Les documents suivants ont également été publiés en 1998 :

- i) les *Résumés scientifiques de la CCAMLR* : résumés des documents présentés à la CCAMLR en 1997;
- ii) le *Bulletin statistique*, volume 10 (1988-1997);
- iii) une version mise à jour du *Manuel de l'observateur scientifique*;
- iv) un prospectus et des autocollants pour la brochure *Pêcher en mer, pas en l'air*; et
- v) un placard et une mini-affiche ayant pour thème le problème des débris marins dans les eaux de l'Antarctique.

12.3 Le Comité scientifique considère une offre de publication de brèves revues d'articles scientifiques importants publiés sur les travaux de la CCAMLR, dans la revue *Reviews in Fish Biology and Fisheries* (RFBF) (SC-CAMLR-XVII/BG/19). Le Comité scientifique se rallie au point de vue du WG-FSA selon lequel la proposition de faire publier de brèves revues d'articles sur les travaux de la CCAMLR dans une revue scientifique réputée est tentante puisqu'elle servirait à promouvoir le travail de la CCAMLR au sein de la communauté scientifique toute entière. Il précise toutefois qu'il ne désire pas signer d'accord pour faire paraître ses revues chaque année. Parmi les sujets pouvant faire l'objet de revues, on pourrait inclure ceux sur l'application du GYM et ceux sur le concept de gestion de la CCAMLR. Le président du Comité scientifique est chargé de répondre à T. Pitcher, rédacteur fondateur de RFBF.

12.4 Le Comité scientifique reconnaît également combien il est important de faire valoir la réputation de *CCAMLR Science* au sein de la communauté scientifique. L'édition scientifique *Aquatic Science and Fisheries Abstracts* fait déjà paraître des revues d'articles du journal qui est également inclus dans *Current Antarctic Literature* (anciennement appelé *Antarctic Bibliography*). Cependant, *CCAMLR Science* n'est pas classifié dans *Current Contents* et ne dispose pas d'un index de citations scientifiques.

12.5 Le Comité scientifique est conscient du fait que, souvent, les agences de financement dans le domaine scientifique accordent moins de crédibilité aux journaux dont le nom n'est pas cité dans *Current Contents*. Pour cette raison, certains scientifiques sont tentés de faire publier ailleurs leurs travaux associés à la CCAMLR. E. Sabourenkov est chargé d'étudier la possibilité de faire citer *CCAMLR Science* dans *Current Contents* et d'établir un lien avec le *Science Citations Index* afin que *CCAMLR Science* s'aligne sur les autres revues scientifiques.

12.6 Le Comité scientifique fait remarquer que tout en considérant la dissémination de *CCAMLR Science* sur le site Web de la CCAMLR, il est toutefois essentiel de conserver le format sur papier pour maintenir l'intégrité du journal et la qualité des documents publiés.

12.7 Le Comité scientifique soulève la question sur le statut de la brochure *Pour mieux comprendre le concept de gestion de la CCAMLR*. Le secrétariat a travaillé avec les auteurs en 1998 pour procéder aux dernières corrections du texte anglais. La traduction, elle, n'en est encore qu'au premier jet.

12.8 Le Comité scientifique remarque que l'ouvrage a évolué depuis le concept initial d'une brochure d'une vingtaine de pages, récapitulant les travaux du Comité scientifique à l'intention de la Commission.

12.9 Les différentes options pour la publication de ce livre sont décrites comme suit dans CCAMLR-XVII/7 :

- i) l'ouvrage serait publié indépendamment;
- ii) il serait publié par le secrétariat; et
- iii) il serait publié sur le site Web.

12.10 I. Everson présente une autre option qui consisterait à publier le texte complet de cet ouvrage dans *CCAMLR Science* et à organiser l'impression d'un plus grand nombre d'exemplaires. Il suggère, en outre, qu'une synopsis séparée pourrait en être tirée pour remplir les premiers objectifs de cet ouvrage, à savoir, présenter un bref résumé décrivant comment le Comité scientifique formule ses avis scientifiques et comment ces avis sont utilisés par la Commission pour prendre des décisions en matière de gestion.

12.11 Il est conclu que le texte de cet ouvrage devrait être publié sur le site Web de la CCAMLR dans les quatre langues de la Commission et sur papier (300 exemplaires), sous un format semblable à celui des mesures de conservation. Il conviendrait également de rédiger une synopsis du texte de cet ouvrage, version qui serait publiée dans les quatre langues de la Commission pour exposer brièvement le concept de gestion de la CCAMLR. Cette synopsis serait réalisée dans le même format que celui du livret dans lequel est exposé le principe du CEMP. Ainsi que cela avait été envisagé à l'origine, ces documents feront l'objet d'une vérification d'ordre technique et d'une traduction, et la synopsis devra en être rédigée par un auteur scientifique. Le Comité scientifique convient que l'on doit y procéder au plus tôt.

12.12 S'étant accordé sur cette idée, le Comité scientifique demande au chargé des affaires scientifiques de coordonner un comité de rédaction scientifique formé du président du Comité scientifique, des responsables des groupes de travail, de tout autre membre du Comité scientifique qui serait intéressé et d'un rédacteur d'édition scientifique auquel on ferait appel. Il semble souhaitable que le rédacteur soit en mesure de travailler dans le secteur géographique dans lequel travaille le président du Comité scientifique ou l'un des responsables des groupes de travail.

12.13 Le Comité scientifique charge le comité de réviser le texte avant sa publication et de faire un résumé des informations qu'il contient pour réaliser, à l'intention de la Commission, un texte d'une vingtaine de pages résumant les travaux du Comité scientifique.

12.14 Le Comité scientifique accepte que le groupe soit autorisé à travailler dans les limites budgétaires de 25 000 dollars australiens qui avaient été alloués à cette publication pour 1999, afin de garantir la qualité des documents, et pour réaliser une publication de haut niveau à l'intention de la Commission. Toutes les publications devraient être réalisées dans les quatre langues de la Commission.